DEL 13042021-17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 13 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et treize avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, R BAUER, M ALLAMEL, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER (proc de K ESSAYAR et MF TASTEVIN), B PERRUSSET, E ROCHE (proc de l NGUYEN), J SOUBEYRAND, JF DEVES, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, G SAUCLES (proc de C PASTRE), R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, G ANTHONY, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE (proc de A ROUSSET), M TOURVIEILHE (proc de P MAISONNEUVE), M TAUPENAS et A LAURENT.

Nombre de conseillers En exercice : 52 Présents : 42 Procurations : 7 Votants :49 Absents : 3

Date de convocation: 07/04/2021

Secrétaire de séance : A BEL

Absents: J SEBASTIEN, S GENEST, et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : B GUSELLA, O BOISSIN.

Objet: Budget primitif 2021 - Budget principal de la CCBA.

Il vous est rappelé la délibération n°03032021-05 du 3 mars 2021 portant débat d'orientation budgétaire du budget principal pour 2021.

Le projet de budget primitif 2021 traduit en données comptables les orientations présentées lors du DOB puis en en commission des finances du 31 mars 2021.

Ce budget s'équilibre à 26 966 123.60 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 12 750 779.46 € pour la section d'investissement.

Il intègre les reprises de résultats du compte administratif 2020 ainsi que les restes à réaliser 2020 pour les montants suivants :

- Résultat de clôture excédentaire de la section de fonctionnement 2020 : 1 259 436.73
 € affecté :
 - o Pour 1 000 000 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement ;
 - o Pour 259 436.73 € au compte 002 « Résultat antérieur reporté » en recettes de fonctionnement ;
- Résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement 2020 : 393 128.88 € repris automatiquement au compte 001 « Résultat antérieur reporté » en dépenses d'investissement ;
- Restes à réaliser 2020 en recettes d'investissement : 3 034 340.29 €;
- Restes à réaliser 2020 en dépenses d'investissement : 2 316 181.55 €.

Le contenu de ce budget est détaillé en annexes.

Sont notamment soulignés les points suivants :

Section de fonctionnement

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement de 26 587 266 € augmentent de 1.62 % par rapport au prévisionnel 2020 soit + 424 000 environ.

Les principaux éléments d'appréciation de l'évolution des recettes sont :

- L'augmentation des recettes issues des services publics communautaires (+ 100 000 €) due essentiellement aux remboursements par le nouveau budget annexe de la pépinière des dépenses prises en charges sur le budget principal (80 000 €). Pour le reste, il s'agit de prévisions budgétaires prudentes au regard de l'incertitude de l'évolution de la crise sanitaire et de son impact sur les services comme la petite enfance, la médiathèque ou le service de prévention et gestion des déchets.
- Le montant global de la fiscalité et des dotations (chapitre 73 et 74) augmente d'environ 327 000 €. Ces éléments sont fortement impactés par les réformes nationales avec :
 - La suppression de la taxe d'habitation (sauf en ce qui concerne la TH sur les résidences secondaires qui représente environ 766 500 €) remplacée par une fraction de TVA qui intègre également les anciennes compensations de TH (5 619 000€);
 - De nouvelles exonérations pour les entreprises industrielles (50 % de leurs bases de cotisation foncière des entreprises, CFE, et de taxe foncière sur les propriétés bâties, TFPB) compensées par des dotations pour environ 870 000 €;
 - o Un montant prévisionnel de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en augmentation d'environ 135 000 €, ce qui illustre d'une part le décalage sur 2022 de l'impact de la crise sanitaire sur cet impôt et d'autre part la résistance, pour l'instant, des entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € sur le territoire;
 - o Un montant prévisionnel de taxe sur les surfaces commerciales en hausse d'environ 70 000 € suite à la hausse de 0.05 du coefficient multiplicateur et à une régularisation des services fiscaux ;
 - Une hausse de 50 000 € de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères suite à l'évolution des bases fiscales;
 - Une diminution de 80 000 € de la dotation globale de fonctionnement ;
 - o Une diminution de 110 000 € liée à la fin de la subvention TEPCV;
 - o Une augmentation de 56 000 € relatives aux dotations générales de décentralisations liées à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 0.81 % par rapport au prévisionnel 2020, soit - 200 000 € environ.

Les facteurs les plus importants d'évolution de ces dépenses sont :

- L'augmentation de 120 000 € du chapitre 011 avec comme évolution de dépenses les plus importantes :
 - o + 140 000 € liés à l'enfance avec la prévision d'une année sans confinement ;
 - + 75 000 € relatifs à l'animation et à la politique touristique avec une année où les évènements pourront peut-être être organisés et le projet de tourisme expérientiel;
 - + 60 000 € correspondant aux adhésions à Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale (ISPAM) et à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC07) au titre du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH);
 - o 80 000 € liés à la médiathèque et à l'imputation en investissement des acquisitions relatives à l'extension du fonds documentaire;
 - o 30 000 € concernant le service de prévention et gestion des déchets.
- Sur le chapitre 012, l'augmentation est d'environ 267 000 € avec :
 - o L'intégration des agents relatifs à la pépinière L'Espélidou avec une refacturation de ce coût au budget annexe (80 000 €), compensés par un produit en atténuation ;
 - o La création de services en régie (78 000 €), 3 agents réaffectés à l'entretien du patrimoine intercommunal (bâtiments et domaine patrimoine patrimo

- Les recrutements opérés ou à venir (70 000 €) comme le technicien voirie ou le chargé de mission sur le tourisme expérientiel (action financée par une subvention Leader 32 000 €);
- L'impact en année pleine des recrutements opérés en cours d'année 2020 (55 000 €) avec chargé de mission PLUI (compensé par un produit en atténuation de DGD de 25 000 € annuels), chargé de mission SPANC;
- Le glissement vieillesse technicité (36 000 €).
- Le chapitre 014, atténuations de produits, diminue de 585 000 €, dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions du pacte financier et fiscal avec la réduction de 2% des attributions de compensations (- 167 000 €) et la suppression de la dotation de solidarité communautaire (- 476 000 €). A noter également, l'impact du dégrèvement de CFE décidé en 2020 (+ 70 000 €).
- Le chapitre 65 intègre une augmentation d'environ 186 000 € avec notamment :
 - o Une augmentation de 135 000 € de la participation au SIDOMSA compte tenu de la mise en place de la nouvelle usine de valorisation des déchets, de l'évolution des tonnages de déchets collectés et de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes ;
 - o Une augmentation de 95 000 € de la participation au SEMVA au regard de la perte de recettes liée à l'absence d'accueil du public à l'Hippocampe;
 - o 60 000 € de crédits au nouveau compte 6512 « informatique en nuage » éligible au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA);
 - Une diminution de 40 000 € de la participation au SYMPAM;
 - Une réduction de 25 000 € de la subvention d'équilibre au budget annexe du SPANC.
- Le chapitre 66 lié aux intérêts de la dette est globalement stable dans une démarche prudentielle en cas d'éventuelle remontée des taux d'intérêts.
- Le montant du chapitre 67 des dépenses exceptionnelles disparait en quasi-totalité (- 130 000 €), les crédits 2020 correspondant à des dépenses non récurrentes liées à la crise sanitaire (abondement du fonds d'aides aux entreprises de la région et aide exceptionnelle à l'office du tourisme).

Section d'investissement

Recettes:

Les recettes réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2021 sont essentiellement :

- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (814 000 €);
- L'excédent de fonctionnement capitalisé (1 000 000 €) ;
- Les subventions (3 685 000 € liés aux opérations d'équipements) ;
- Un emprunt d'équilibre de 4 920 000 €.

Dépenses

Les dépenses d'équipement les plus conséquentes de ce budget sont :

- 3 220 000 € relatifs aux subventions d'équipement dont :
 - o 1 065 000 € de participation au syndicat Ardèche Drome Numérique (financement de la fibre numérique) ;
 - o 1 187 295 € dans le cadre de l'autorisation de programme (APCP) aides à l'investissement des communes (soit un tiers de son montant global);
 - Les aides économiques (570 000 €);
 - o Le PLH et l'OPAH-RU (180 000 €);
 - Les fonds de concours restants en annuités (150 000 €);
 - La participation au SEMVA (119 000 €).
- 1 960 000 € liés à la petite enfance, générant 320 000 € de FCTVA et bénéficiant de 1 185 000 € de subventions, avec essentiellement la fin de l'opération de la crèche Les P'tits Loups, les travaux du bâtiments SEIBEL (crèche les Mini pouces et RAM/Ludothèque), et la maitrise d'œuvre de la crèche Les Pandas;
- 1 940 000 € liés à la randonnée et aux voies vertes, générant 315 000 € de FCTVA et bénéficiant de 1 375 000 € de subventions ;
- 800 000 € pour les zones d'activités et 635 000 € de recettes comprenant notamment les travaux d'accès de la ZA des Pradasses ;
- 530 000 € d'acquisitions foncières ;

Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20210413-DEL13042021-17-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021

- 520 000 € liés au service de gestion et prévention des déchets avec 83 000 € en recettes relatifs à l'installation des bacs enterrés ;
- 520 000 € de travaux liés à la voirie communautaire ;
- 400 000 € de réaménagement du siège et d'informatique avec le changement de serveur;
- 352 000 € dans le cadre de la restructuration du centre technique intercommunal;
- 134 000 € pour 3 études dans le cadre du Territoire à Energie Positive (TEPOS) avec 56 000 € de subventions ;
- 120 000 € liés au PLUI financés à 35 % par la dotation générale de décentralisation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à la majorité (6 abstentions A BEL, G FANGIER, A LAURENT, B PERRUSSET, V VANDUYNSLAGER +procuration), décide :

- D'APPROUVER le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté ci-dessus, qui s'équilibre à 26 966 123.60 € pour ce qui est de la section de fonctionnement et à 12 750 779.46 € pour la section d'investissement.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 14 avril 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20210413-DEL13042021-17-DE Date de télétransmission : 16/04/2021 Date de réception préfecture : 16/04/2021